



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

SERVICE CONCERNÉ : ENFANCE / JEUNESSE

2025DEL56_AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE AVEC LES FRANCAS DE SAINT-JUÉRY POUR L'ACCUEIL SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 22

Secrétaire de séance : Thierry CAYRE

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN

Membres excusés qui ont donné pourvoir :

Dalila GHODBANE donne pourvoir à Didier BUONGIORNO
Camille DEMAZURE donne pourvoir à Jean-Marc SOULAGES
Marie-Christine VABRE donne pourvoir à Laurence GAVALADA
Vincent MARTY donne pourvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Béatrice ALAUX, Emilie DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

La ville de Saint-Juéry a conclu une convention d'objectifs avec l'Association des Francas de Saint-Juéry qui porte l'accueil périscolaire et extrascolaire (mercredi et vacances scolaires).

Cette convention portait sur les années 2023-2024 et 2025 et arrive donc à échéance au 31 décembre 2025. Au regard du renouvellement des conseils municipaux qui va intervenir au mois de mars 2026, il est proposé de prolonger la convention en cours d'un an pour permettre à la nouvelle équipe municipale de disposer du temps nécessaire pour travailler avec l'association Les Francas de Saint Juéry sur les orientations que cette dernière souhaite promouvoir.

Le montant de la subvention 2026 serait de 282 000 euros (identique à 2025)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

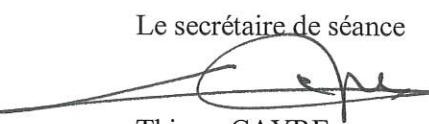
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la conclusion d'un avenant de prolongation d'un an à la convention d'objectifs conclue avec l'association les Francas de Saint Juéry pour l'organisation des activités périscolaires et scolaires
- **FIXE** le montant de la subvention 2026 à 282 000 euros

A l'unanimité des membres présents

Le maire,

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Thierry CAYRE